

## Thématique du répertoire

### formation des élus :

**ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption**

### Référence interne :

**ELU0104-AV-CP2**

### Durée :

7 heures de formation

### Public :

Elus,  
collaborateurs d'élus,  
cadres administratifs,  
agents de la collectivité.

### Prérequis

Aucun prérequis

### Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

### Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

### Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

### Montant de la prestation

**400 € TTC si financement DIF ELU,**  
**560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

### Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

### Organisme de formation:

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**  
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



## Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation à pour objectif de permettre aux élus :

- D'appréhender les modalités d'attribution des subventions publiques
- D'identifier les risques de gestion de fait et de prise illégale d'intérêts à l'occasion des liens que tissent les communes avec les associations locales
- De connaître les règles d'occupation du domaine public au regard du déroulement des manifestations associatives sur le territoire communal

## Le Programme :

### Présentation de la journée de formation

- L'association - Un prolongement de l'action publique
- La subvention - Un mode de financement sécurisé au service de la vitalité locale

### Thème 1°/ La notion de subvention

#### Une définition légale récente

1/ Objet de la subvention

- Soutien à un projet préalablement défini
- Financement global de l'association
- 2/ Caractéristiques de la subvention

- Un caractère facultatif

- Une absence de rémunération

3/ Catégories de subventions

- Aides en numéraire

- Aides en nature

- Mise à disposition de locaux communaux

- Mise à disposition de matériel et de mobilier

!°... Atelier ... ! Redaction d'une convention de mise à disposition

### Thème 2°/ L'octroi des subventions aux associations

#### Un partenariat étroitement formalisé

1/ Conditions d'accès à la subvention

- Une initiative associative

- Un dossier de demande de subvention

!° ... Focus ... ! Loi n° 2021-1109 du 21 08 2021 -

Adhésion à un contrat d'engagement républicain

2/ Instruction de la demande de subvention

- Principes d'attribution de la subvention

- Liberté de subventionner de la commune

- Existence d'un intérêt public local

- Étapes de la procédure d'attribution

!°... Atelier ... ! Construction d'une grille de lecture à partir des critères d'attribution de la subvention

3/ Versement de la subvention

- Une décision attributive de subvention

- Une convention de subventionnement

### Thème 3°/ Le contrôle de l'utilisation des fonds

#### Du bon usage des deniers publics - Types et outils de contrôles

1/ Contrôle de la subvention par la commune

- Copie certifiée des comptes et du budget

- Compte-rendu financier

2/ Contrôle de la subvention par le citoyen

- Une exigence démocratique

- Un droit à communication des documents budgétaires

3/ Contrôle de la subvention par la chambre régionale des comptes

### Thème 4°/ Se prémunir contre le risque associatif

#### Des écueils à éviter - Faire preuve de vigilance

1/ L'élu local et le risque de gestion de fait

Détention ou maniement irréguliers des deniers publics

- Les éléments constitutifs de la gestion de fait

- Gestion de fait en recettes

- Gestion de fait en dépenses

- La qualité de comptable de fait

- Subventions fallacieuses

- Associations transparentes

- La procédure de déclaration de gestion de fait

- Déclarations de gestion de fait

- Apurement du débet

- Sanctions

2/ L'élu local et le risque de conflits d'intérêts

Transparence de la vie publique - Exigence de probité

- Un risque administratif

- Illégalité de la délibération attributive de subvention

- Un risque pénal

- Le délit de prise illégale d'intérêt

- Une redéfinition du délit au service de l'élu

!° ... Focus ... ! Un devoir d'abstention de l'élu

Déport Apports de la loi n° 2022-217 du 21 02

2022 dite 3 DS

### Thème 5°/ Les associations et l'animation de la vie locale

#### Organisation de manifestations associatives sur le domaine public

- Les brocantes et les vide-greniers

- Les manifestations sur la voie publique

- Événements culturels, sportifs et de loisir

## Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003 (Université de Lille). Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit foncier, contentieux de la responsabilité, marchés publics, urbanisme) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.

## Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

## Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

## Les résultats attendus :

Mettre les élus en mesure de développer des relations privilégiées avec les associations dans un cadre juridique parfaitement connu et maîtrisé.

La formation que vous choisissez : **Les relations entre la commune et les associations**Durée **7 heures Une journée à DISTANCE**

Tarif de la formation :

**400 € TTC si financement DIF ELU,****560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité** (Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

**Nous planifions la formation ensemble, après votre inscription** - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un Doodle permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

**Les ++ de cette classe virtuelle** : Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Madame AREKIAN pendant 3 mois après la formation

## Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

### Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) -

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0104-AV-CP2/88982928900012\\_ELU0104-AV-CP2](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0104-AV-CP2/88982928900012_ELU0104-AV-CP2)

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



### Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr). Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



## 1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION

Un bulletin d'inscription par personne

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Date de début de mandat : .....

## 2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : **Les relations entre la commune et les associations**

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

## 3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## 4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire  Maire Adjoint  Conseiller (e) Municipal(e)  de votre commune

Président  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental  Conseiller régional  Agent de la collectivité  Autre

## 5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

Représentant légal de la collectivité :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité .....

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....